

CONDITIONS GENERALES 2015 LOCATION DE VEHICULE DE LOISIR – MATERIEL D'AVENTURE

Adventure est une marque de la société DLG Management SCRL, Rue du Gestiaux 6, 1367 Mont-Saint-André, TVA : BE550.386.782.

Article I. Concept d'aventure

Adventure vous propose un ensemble de solutions et de matériels pour vivre une vraie aventure, c'est-à-dire un moment de bonheur et d'évasion qui vous change du quotidien. Le matériel mis à disposition l'est avec beaucoup de passion, aussi, l'utilisation de ce dernier doit se faire en bon père de famille et dans le respect de tous.

Article II. Acceptation des conditions générales

La location de matériel et/ou véhicule Adventure – DLG Management implique acceptation, sans restriction ni réserve, des présentes conditions générales de location. Adventure – DLG Management se réserve le droit de modifier celles-ci à tout moment, sans avis.

En cas de modification, les conditions applicables au Client resteront celles appliqués lors de la demande de réservation effectuée par le Client sur les sites internet édités par Adventure – DLG Management.

Le client reconnaît expressément que seul Adventure – DLG Management peut lui louer le véhicule et que toute tentative de transfère ou sous location par un tiers est interdite.

Le client n'est autorisé à utiliser le véhicule que selon les termes du contrat de location et des présentes conditions générales.

Le Client est le signataire du contrat de location.

Article III. Période et durée de location

Une semaine de location débute le samedi à partir de 16h pour se terminer le samedi suivant à 10h maximum OU le vendredi à partir de 16h pour se terminer le vendredi suivant à 10h maximum.

Un week-end de location débute le vendredi à partir de 17h jusqu'au lundi suivant à 10h maximum.

Un mid-week de location débute le lundi à 14h jusqu'au vendredi suivant à 10h maximum.

Une journée de location débute à 14h pour se terminer à 10h le lendemain.

Les départs et retours en basse saison peuvent se faire au choix selon les disponibilités des véhicules/matériel sauf les dimanches et jours fériés.

En dehors de la basse saison, le départ ou la restitution hors de la semaine standard sera l'objet d'un surcoût de 10% (pour une période de location d'au moins une semaine) sauf accord contraire.

La location pendant les vacances scolaires se fait à la semaine uniquement, sauf accord contraire.

Article IV. Inclus dans la location

Tous nos prix affichés sont TVAC et comprennent :

- Assurance omnium
- Assurance rapatriement, véhicule et passagers
- Consommation de Gaz
- Tuyau d'eau
- Câble électrique
- Guide des aires de service motorhome (Europe)
- Vaisselle et batterie de cuisine
- Table de camping et chaises
- L'équipement spécifique du motorhome indiqué dans la liste de prix

Ne sont pas inclus, sauf disposition contraire : ce qui n'est pas repris dans la liste ci-dessus, en ce compris et de manière non exhaustive :

- Matériel naturaliste : jumelles, longue-vue, guides,...
- Matériel spécial : sac-à-dos porte bébé, siège enfant, siège bébé, porte-vélo, GPS, ...
- Carburant
- Les frais kilométriques hors forfait: 0,28€/km
- Les frais de remise en état par rapport à l'inventaire
- Les frais de réparation des dommages causée par le client.
- Les pénalités de retard fixées par Adventure – DLG Management en cas de restitution tardive du véhicule.
- Le dépôt de garantie d'un montant de 1.250 € débitée en cas d'accident ou dommage du véhicule impliquant une tiers personne ou non ou en cas de dégâts autre que sur le véhicule ou de perte de matériel.
- Toutes contraventions.
- Les péages.

Article V. Documents nécessaires

Documents nécessaires: une copie recto-verso de la carte d'identité et du permis de conduire sont requis dès la réservation.

Article VI. Conditions financières

Le forfait kilométrique inclus dans le prix de location 2.000 km/semaine, 4.500 km/ 2 semaines, 750 km/week-end et 1.000 km/midweek. Le kilométrage est illimité à partir de 3 semaines de location.

Le prix d'un km supplémentaire est de 0,28 €/km.

En basse saison, des conditions spéciales sont applicables à la location seule: 10% de rabais sur la 3^{ème} semaine de location, 15% de rabais à partir de la 4^{ème} semaine.

L'acompte lors de la réservation est de 30%. Le solde est payable par versement bancaire au plus tard 2 semaines avant le début de la période de location, au compte BE91 0688 9935 9876.

La caution sert à couvrir la franchise de l'assurance. Elle sera payée par versement bancaire au plus tard 3 jours avant le départ, avec preuve de paiement à fournir. La caution minimale est de 1.250 €.

Il y a une franchise pour le remboursement des frais au motorhome et Il y a aussi une franchise de 1.250 € au cas où le locataire est responsable pour des dégâts causés à un tiers (p.ex. suite à un accident ou une manœuvre). La franchise maximale à retenir est en tout cas égale à la caution payée au départ.

Article VII. Assurance

Le conducteur doit être âgé d'au moins 23 ans et être en possession d'un permis de conduire de type B valable depuis au moins 23 ans.

Le prix de la location comprend les assurances suivantes:

- Les dégâts matériels (incendie, bris de glace, de la nature y compris)
- Le vol du véhicule.
- L'assistance au véhicule en Europe.
- Le rapatriement des passagers et du véhicule.

Tout manquement du chef du locataire entraînant la déchéance de couverture d'assurance ne pourra être opposable au loueur. Toutes les conséquences, les frais et débours seront à charge du locataire.

Les bagages ainsi que les affaires personnels (vélos, caméra ...) ne sont pas couverts par l'assurance *omnium* du véhicule.

Chaque accident, même minime doit être communiqué immédiatement à la société ainsi qu'à la police locale.

Les assurances ne sont valables que pour les pays mentionnés sur le certificat d'assurance.

Article VIII. Restitution du véhicule

Le locataire s'engage à restituer le véhicule ainsi que ses accessoires et équipements dans l'état dans lequel il les a reçus, sauf usure normale.

A défaut de remettre le véhicule en parfait état, le ou les forfaits suivants seront portés à la charge du locataire :

- Nettoyage extérieur €30
- Nettoyage intérieur €50
- Vidange du réservoir d'eaux usagées €10
- Plein de carburant, au tarif du jour + 15€ forfaitaire, avec un minimum de € 20

Le forfait « nettoyage intérieur » suppose une utilisation en « bon père de famille » pour que le nettoyage puisse se réaliser en 1h30 max. Les heures de travail supplémentaires suite à un manque excessif de propreté seront facturées à 35 €/h. Toute heure entamée est due.

Lors de la restitution, le locataire prend à sa charge la mise à niveau maximale du réservoir de carburant. Cette mise à niveau doit être effectuée dans la station-service la plus proche du site de restitution. Dans le cas contraire, ces frais seront déduits de la caution (voir ci-dessus).

En cas d'une restitution tardive sans accord préalable de la société, un forfait minimal de € 50 sera facturé par tranche d'une heure supplémentaire.

Aucune réparation à notre charge ne pourra être effectuée sans notre accord préalable. De même, aucun échange ou modification ne peut être apporté à quoi que ce soit qui équipe ou garnisse le motorhome, tant intérieurement qu'extérieurement. En cas de réparation, le remboursement des frais ne sera possible qu'avec une facture correcte au nom de notre Société :

DLG Management SCRL

Rue du Gestiaux 6

1367 Mont-Saint-André

TVA : BE 0550.386.710

Article IX. Conditions spéciales et responsabilités

Le locataire ne peut en aucun cas sous-louer le motorhome.

Le locataire est responsable de toutes les infractions qu'il commettrait lors de l'usage du véhicule et notamment, sans que cela soit limitatif, toutes infractions ou dommages résultant d'une conduite en état d'ivresse ou dangereuse.

Le locataire seul supportera toutes les amendes et pénalités encourues pendant la durée de la location. (p. ex. : excès de vitesse, amendes de camping ...)

Le locataire est responsable vis-à-vis de la société pour des dégâts qu'il occasionnerait au véhicule, à ses accessoires et/ou équipements.

Les porte-vélos extérieur ne peuvent être utilisés que pour le transport des vélos avec un poids maximal de 15kg par vélo, sauf conditions particulières annexées au présent contrat.

Les frais éventuels de remplacement de la batterie dans le cas où une décharge en dessous de 11,5V de la batterie est constatée durant séjour sont hors garantie et le locataire peut être responsable de ces frais si le motorhome est restitué avec une batterie complètement déchargée et en bon état au départ. Il est nécessaire, pour éviter ce cas de figure, de brancher le câble 220V au moins 24h si la tension de la batterie est trop faible.

Les frais d'entretien et de réparation lors d'une utilisation normale sont à la charge de la Société.

L'atelier fera un 2^{ème} contrôle technique après le retour dans la semaine qui suit la restitution.

Le locataire reste responsable pour d'éventuels dégâts constatés suite à la restitution, hormis les dégâts de carrosserie dont l'inspection se fait lors de la restitution, dans la semaine qui suit la restitution du motorhome. En cas de constat de dégât, le client sera informé de suite et un relevé des dégâts sera envoyé au locataire ainsi que la facture de la réparation.

L'oubli volontaire de la déclaration de dégât au retour sera le sujet d'une indemnité forfaitaire supplémentaire de € 125.

Les frais de dossier pour le suivi d'un dossier de réparation s'élève à € 50.

Pour des petits dégâts (sauf usure normale) qui ne nécessite pas une réparation immédiate, un forfait minimal de €50 par dégât (griffe, bosse, etc...) sera du par le locataire.

Au départ les pneus doivent être en bonne conditions et réglementaires. Les frais d'une crevaison en route sont donc à la charge du locataire. Si le motorhome dispose d'une roue de secours le pneu crevé doit être réparé ou remplacé avant la restitution du véhicule, à charge du locataire.

Le transport d'illégaux, de drogues et stupéfiants est interdit.

Il est strictement interdit d'apposer des autocollants (camping, parc d'attraction, etc...) sur quelque partie que ce soit du véhicule. Une pénalité de 25 € sera perçue par autocollant apposé.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du motorhome. Toute constatation contraire donne lieu à une indemnité de 100 €.

Les animaux, huiles et graisse à frites, appareils à fondue, raclette sont strictement interdits à l'intérieur du motorhome.

Le lavage du véhicule par haute pression ou car-wash ainsi que l'utilisation de produits ou éponge abrasives sont strictement défendus.

Il est interdit au locataire d'abandonner le véhicule sans l'accord de la Société, même pour cause de panne ou d'accident.

Le locataire vérifiera régulièrement la pression des pneus, le niveau de l'huile tous les 3.000 km ainsi que le niveau d'eau. Les frais encourus à cet égard seront à charge de la société à la condition qu'une facture soit valablement établie à son nom et numéro de T.V.A.

DLG Management SCRL

Rue du Gestiaux 6

1367 Mont-Saint-André

TVA : BE 0550.386.710

Afin d'être couvert par l'assurance, le client vérifiera à ne pas dépasser la M.M.A. 3,5 tonnes pour le véhicule.

En cas de panne technique non lié à un manque ou mauvais entretien, la durée de réparation ne donne pas droit au remboursement du loyer. Si le voyage du locataire se termine plus tôt que prévu suite à une panne (impossible de réparer le véhicule sur place avec un délai de 4 jours max), le locataire aura droit à un remboursement du loyer au *pro rata* des jours courants entre la date du retour précoce et la fin prévue initialement.

La société fera néanmoins tout ce qui est possible pour satisfaire le locataire en proposant des conditions spéciales pour de futures locations, dans la mesure des disponibilités.

La société ne sera pas tenue responsable en cas de dégâts survenus au véhicule porteur (de la tente de toit) et à ses accessoires pour quelque cause que ce soit, en ce compris et sans pour autant constituer une liste exhaustive : détachement des barres de toit, mauvaise fixation de la tente, mauvaise pose de la tente sur le toit,...

Article X. Annulation de la réservation

En cas de force majeure (indépendante de la volonté du loueur), la Société qui se trouve dans l'impossibilité de fournir le véhicule, dans les 24 heures, après le départ de la location pour cause d'immobilisation suite à un accident, à un problème mécanique ou technique ou retard tardif, n'est en aucun cas responsable de la non livraison et n'est redevable d'aucune indemnité. Il remboursera uniquement le montant perçu pour la location.

En cas d'annulation par le locataire, les frais suivants sont dus :

- 90 jours ou plus avant le départ: frais de dossier de €75
- De 60 à 90 jours avant le départ: 20% du loyer avec un minimum de €75
- De 30 à 59 jours avant le départ: 30% du loyer
- De 7 à 30 jours avant le départ: 60% du loyer
- Moins que 7 jours avant le départ: 100% du loyer

Seuls les tribunaux de commerce de Nivelles sont compétents en cas de litige.

Le locataire déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter en totalité.

Fait à le/...../....., en double exemplaire.

Le Locataire

La Société

(Précédé de la mention « Lu et approuvé »)